

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 72 Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Street art et expression libre dans le 19e ». Subvention (165.000 euros) et convention avec l'EPCC Centquatre (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'EPCC Centquatre une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'EPCC Centquatre, 104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris, afin de mettre en œuvre le projet « street art et expression libre dans le 19e » lauréat du budget participatif 2015. 181068 ; 2019-09619

Article 2 : La dépense correspondante de 165 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO